

3.2.39 - ORGANISEZ LA COMPTABILITE DE VOTRE MICRO-ENTREPRISE (2 JOURS)

Objectif général

A l'issue de ces 2 jours, accessibles à tous les micro-entrepreneurs, vous connaîtrez vos obligations légales, les spécificités de votre régime et vous saurez établir un budget réaliste pour gérer votre comptabilité. Anticipez également une évolution de statut.

Durée : 14h

Objectif pédagogique

- Connaître ses obligations légales, fiscales et sociales.
- Établir un budget réaliste pour gérer sa micro-entreprise.
- Anticiper une évolution du statut vers le régime réel.

Prérequis

- Exercer son activité sous le régime de la micro-entreprise

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

- Accessibles quel que soit votre niveau,
- Directement opérationnelles en entreprise.

Public : Chefs d'entreprise / Conjoints / Salariés / Demandeur d'emploi

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 10 à 12 personnes

Suivi et évaluation : Acquis mesurés en entrée et en fin de formation. Attestation de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs.
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos).
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOCAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Séquence 1 :

Connaitre les obligations réglementaires et légales du régime de la micro-entreprise

Matin

- Les obligations et les principales règles comptables : le non assujettissement à la TVA, le régime forfaitaire d'imposition.
- Les obligations d'assurances professionnelles.
- Les sanctions en cas de non-respect de la réglementation.

Séquence 2 :

Maîtriser les aspects comptables et fiscaux du régime

Après-midi

- Les devis et factures.
- La déclaration de chiffre d'affaires.
- Le calcul de l'impôt sur le revenu.
- L'application de la TVA sur les prix de vente.

Séquence 3 :

Etablir un budget prévisionnel pour vérifier la viabilité de son activité

Matin

- Suivre sa trésorerie et remplir ses obligations comptables : registre des achats et livre des recettes.
- Estimer son chiffre d'affaires et établir le compte de résultat prévisionnel de l'entreprise.

Séquence 4 :

Appréhender les limites du régime

Après-midi

- Les limites du régime : plafonds de chiffre d'affaires, protection du patrimoine, non déductibilité des charges de l'entreprise
- Etude des évolutions possibles : passage au régime réel, création d'une société

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations